



## **CONSEIL COMMUNAL**

### **Rapport de la Commission de Gestion (COGES) Année 2014-2015**

**Exercice comptable 2014**

**(version révisée au 24 juin 2015)**

## Table des matières

1	SÉANCE CONSTITUTIVE DU 11 SEPTEMBRE 2014.....	4
1.1	Organisation de la Commission de gestion .....	4
1.2	Visites et discussions thématiques .....	4
1.3	Planning de travail.....	5
2	VISITE DU 22 OCTOBRE 2014: Déchetterie.....	5
2.1	Remarques générales.....	5
2.2	Bennes .....	6
2.3	Portail d'accès .....	6
2.4	La ressourcerie .....	6
2.5	Caméras de surveillance.....	6
2.6	Vœu de la Commission de gestion.....	6
3	VISITE DU 1 <sup>er</sup> NOVEMBRE 2014: Forêts et vignes communales.....	7
3.1	Remarques générales.....	7
3.2	Garde forestier.....	7
3.3	Caractéristique de la forêt d'Ecublens.....	7
3.4	Chemins d'accès et promenades.....	8
3.5	Les vignes.....	8
4	VISITE DU 12 NOVEMBRE 2014: Visite du bâtiment "Centre SocioCultuel d'Ecublens" - CSCE : centre de jeunes, bibliothèque, ludothèque, APEMS et jardin d'enfants "Les Mouflets" .....	9
4.1	Remarques générales.....	9
4.2	Centre de JEUNES d'Ecublens .....	9
4.3	La bibliothèque.....	10
4.4	Ludothèque.....	11
4.5	APEMS.....	11
4.6	Jardin d'enfants " Les Mouflets" .....	12
4.7	Constatation générale .....	13
5	VISITE DU 3 DÉCEMBRE 2014: Giratoire des Glycines, segment Tir-Fédéral 30 km/h et garderie "Les Petits Loups" .....	13
5.1	Giratoire des Glycines et Tir-Fédéral 30 km/h.....	13
5.2	Vœux de la Commission de gestion.....	14
5.3	Garderie "Les Petits Loups" située dans le bâtiment de l'Oiseau de l'Ouest.....	14
5.4	Bâtiment de l'oiseau de l'Ouest .....	15
6	ANALYSE DES PRÉAVIS CLÔTURÉS DURANT L'ANNÉE 2014 .....	15
6.1	Préavis 6/2011 (extension du plan de fermeture pour cylindres électriques du complexe scolaire du Pontet et du collège de Neptune).....	15
6.2	Préavis 9/2011 (Champ-Colomb, PPA Les Peupliers).....	16
6.3	Préavis 21/2010 et 18/2012 (chalet Les Alouettes, rénovation énergétique).....	16
6.4	Préavis 2/2014 (balayeuse City Cat, remplacement).....	16
6.5	Préavis 13/2008 (chemin des Crêts-route de la Pierre, réaménagement du carrefour) .....	16
6.6	Préavis 4/2012 (Mèbre-Sorge, réhabilitation du collecteur intercommunal).....	16
6.7	Remarque.....	17
7	VISITE DU 14 JANVIER 2015: Visite du collège du Croset.....	17
7.1	Remarques générales.....	17
7.2	Salle de gymnastique.....	17
7.3	Salles de classe .....	17
7.4	Chaufferie.....	18
7.5	Atelier menuiserie .....	18
8	SÉANCE DU 4 FEVRIER 2015: INFORMATIQUE COMMUNALE.....	18
8.1	Remarques générales.....	19
8.2	Site informatique de la commune.....	19
8.3	Réseau de fibres optiques (FO) .....	19

8.4	Wifi.....	19
9	SÉANCE DU 18 FEVRIER 2015 : SUIVI DES PARTICIPATIONS COMMUNALES .....	19
9.1	Préambule.....	19
9.2	SIE SA.....	20
9.3	TvT Services SA .....	21
9.4	Transparence et Information futures aux conseils communaux.....	21
9.5	Forme de la représentation de la commune dans les assemblées générales de SIE SA et TvT Services SA .....	22
10	DISCUSSION THEMATIQUE du 11 MARS 2015 : DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ECUBLENS .....	22
10.1	Présentation de eauservice .....	22
10.2	Informations générales.....	23
10.3	Conclusion .....	24
11	SÉANCE DU 18 MARS 2015 : SUIVI DES SALLES ET RELATIONS AVEC L'EPFL.....	24
11.1	Remarques générales .....	24
11.2	Gestion des salles appartenant à la commune d'Ecublens.....	24
11.3	Relation avec l'EPFL et l'UniL.....	24
12	COMPTES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX .....	25
13	RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX.....	26
13.1	Contrôle des comptes communaux .....	26
13.2	Contrôle des comptes intercommunaux.....	26
14	PRESENTATION DU RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDINTER S.A. ....	27
15	RENCONTRE AVEC LA MUNICIPALITE : .....	28
16	VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET CONCLUSION .....	28
16.1	Voeux de la Commission de gestion pour l'exercice 2014.....	28
16.2	Conclusion générale.....	28
	REMERCIEMENTS.....	29
	ANNEXE .....	29

## 1 SÉANCE CONSTITUTIVE DU 11 SEPTEMBRE 2014

La Commission de gestion s'est réunie en séance constitutive le 11 septembre 2014 de 20h à 22h30, à la salle la salle des conférences du Motty. La composition de la commission est la suivante:

Géraldine BINGGELI (PSIG)  
Alain BLANCHOUD (UDC)  
José BIRBAUM (PLR & ID)  
François CHAPUIS (Forum) jusqu'en avril 2015  
Alfonso IZZO (Forum)  
Jacky LEIMGRUBER (Forum)  
Claude MASSON (PLR & ID)  
Christine MEYER-FAVEY (PLR & ID)  
Nicolas MOREL (Les Verts)  
Manu NZOLANI (Forum) dès le 21 mai 2015  
Sylvie PITTET BLANCHETTE (PSIG)  
Manuel WÜTHRICH (PSIG)

### 1.1 Organisation de la Commission de gestion

Suivant le tournoi établi au début de la législature, Nicolas Morel sera le président de la commission et Alfonso Izzo sera le rapporteur durant l'année de fonctionnement 2014-2015.

Le choix est accepté à l'unanimité des membres présents.

### 1.2 Visites et discussions thématiques

Visites proposées:

1. Déchetterie
2. Forêts et vignes communales
3. Bâtiment "Centre Socio-culturel d'Ecublens - CSCE:  
Centre de jeunes,  
Bibliothèque,  
Ludothèque,  
APEMS,  
Jardin d'enfants "Les Mouflets"
4. Giratoire Glycines, Segment Av. du Tir-Fédéral (zone 30 km/h) et  
garderie "Les Petits Loups" (bâtiment Oiseau de l'Ouest)
5. Collège du Croset

Discussions thématiques

1. Informatique communale:  
site web  
wifi dans les bâtiments communaux  
outils informatiques des collaborateurs  
réseaux informatiques (multiples)
2. Participations communales:  
suivi des sociétés, TVT Services SA, SIE et Romande Energie  
problème de la représentation communale dans les assemblées générales des sociétés
3. Distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune d'Ecublens
4. Suivi des salles gérées par la commune et relations avec l'EPFL

### 1.3 Planning de travail

Un planning temporel est proposé par le président de la Commission de gestion. Après de nombreuses itérations, la version finale figure ci-dessous.

numéro	date	heure	événement
1	22.09.14	16h30	Visite de la déchetterie
2	01.11.14	10h00	Visite forêts et vignes communales
3	12.11.14	16h30	Visite Bâtiment "Centre Socio-culturel d'Ecublens - CSCE: Centre de jeunes, bibliothèque, ludothèque, APEMS, Jardin d'enfants "Les Moufflets"
4	03.12.14	16h30	Visite giratoire Glycines, Segment Av. du Tir-Fédéral (zone 30 km/h) et garderie "Les Petits Loups" (bâtiment Oiseau de l'Ouest)
5	10.12.14	20h00	Analyse des préavis clôturés en 2014
6	14.01.15	16h30	Visite du collège du Croset
7	04.02.15	20h00	Informatique communale
8	18.02.15	20h00	Suivi des participations communales
9	11.03.15	20h00	Discussion thématique : distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune d'Ecublens
10	18.03.15	20h00	Suivi des salles gérées par la commune et relation avec l'EPFL
11	08.04.15	18h00	Présentations des comptes communaux et intercommunaux avec la Municipalité (questions générales)
12	20.04.15	20h00	Discussion des questions à la Municipalité
13	29.04.15	20h00	Rapport de gestion de la Municipalité et comptes, questions (1 <sup>ère</sup> séance)
14	05.05.15	18h00	Rencontre avec la fiduciaire Fidinter
15	06.05.15	20h00	Rapport de gestion Municipalité et comptes, questions (2 <sup>ème</sup> séance)
16	07.05.15	20h00	Remise des questions au greffe municipal
17	26.05.15	20h00	Discussion des réponses écrites de la Municipalité, proposition de questions orales à la Municipalité, discussion du rapport final
18	01.06.15	18h00	Rencontre avec la Municipalité
19	03.06.15	20h00	Finalisation du rapport
20	08.06.15		Remise du rapport et questions retenues au greffe municipal
21	26.06.15	19h00	Séance du Conseil communal consacré à la gestion

## 2 VISITE DU 22 OCTOBRE 2014: Déchetterie

La Commission de gestion a visité la déchetterie le 22 octobre 2014. La Municipalité était représentée par M. Christian Maeder, assisté de MM. Marcos Morano (chef de service des travaux) et Michel Gauthier (responsable de la déchetterie).

### 2.1 Remarques générales

La construction de la 1<sup>ère</sup> déchetterie indépendante et communale date de 1998 sur une zone forestière. Auparavant, Ecublens était dans le giron de Crissier et pour des raisons de coût, il a été décidé de construire une déchetterie indépendante.

En 2014, la construction de la nouvelle déchetterie a fait passer le terrain d'un statut forestier à celui de public. Cette construction intervient à la suite du préavis No 7/2013 déposé par la municipalité et accepté par le Conseil communal en 2013.

Le sol de la nouvelle déchetterie a été rendu imperméable par la pose d'un tapis étanche. Les eaux de surface sont recueillies par des grilles situées côté OUEST et l'eau n'est pas déversée dans la Venoge, mais sur les terrains aux alentours.



*Vue d'ensemble de la nouvelle déchetterie*

## **2.2 Bennes**

Toutes les bennes appartiennent à la commune d'Ecublens sauf une grise utilisée par le personnel comme vestiaire qui appartient à Thévenaz-Leduc SA.

Le coût du déchet tient compte de 2 paramètres :

- Coût du transport par benne
- Coût des déchets en fonction de leurs poids

## **2.3 Portail d'accès**

L'entrée à la déchetterie a été prévue avec un contrôle d'accès par des badges pilotant la barrière levante. Le portail d'accès sera mis en service lors de la distribution d'environ 2'500 badges. C'est un système géré par Kaba, une interface sera nécessaire avec le système informatique communal.

D'une manière générale, 2 collaborateurs travaillent la semaine et 3 durant le week-end. L'appel à des auxiliaires se fait selon les besoins et les périodes.

La gestion des accès permet, de plus, de générer des statistiques d'utilisation de la déchetterie, exemple :

- 17'349 visiteurs en 2012
- 19'227 visiteurs en 2013

## **2.4 La ressourcerie**

La ressourcerie permet de récolter les différents déchets qui sont encore en bon état. Cette dernière est composée d'un local couvert pour les abriter.

## **2.5 Caméras de surveillance**

3 caméras de surveillance sont installées sur les mâts d'éclairage public qui lui est en LED. Les caméras fonctionnent par Wifi étaient reliées à l'ordinateur du responsable de la déchetterie qui se trouvait sur le site au moment de la visite. Le serveur a été déplacé au CSCE.

Les caméras ont pour but de dissuader tous les visiteurs qui s'y rendraient en dehors des heures d'ouverture.

## **2.6 Vœu de la Commission de gestion**

La Commission de gestion émet un vœu, elle souhaite que la Municipalité envisage d'étendre les horaires d'ouverture de la déchetterie.

### 3 VISITE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2014: Forêts et vignes communales

La Commission de gestion a visité les forêts et les vignes communales le samedi 1<sup>er</sup> novembre 2014. La Municipalité était représentée par M. Christian Maeder accompagné par M. Laurent Robert (garde forestier)



#### 3.1 Remarques générales

M. Maeder explique que la forêt d'Ecublens se porte très bien et ceci malgré une région à forte densité urbaine et une activité humaine importante (population, routes, usines, trafic, etc.). Ceci est dû à un entretien suivi et un abattage régulier des arbres. La commune confie cette gestion à M. Laurent Robert (garde forestier).

La forêt d'Ecublens est composée de plusieurs parcelles dispersées sur tout le territoire communal. La plus importante en surface est celle du lieu-dit château de la Motte (derrière l'Hôtel des Inventions). Cette forêt compte également quelques parcelles privées le long de la Venoge.

#### 3.2 Garde forestier

M. Laurent Robert est le garde forestier qui a la responsabilité de s'occuper de la forêt d'Ecublens. Le garde forestier veille sur le long terme, à anticiper les besoins de la société, afin de conserver à Ecublens une forêt à la fois accueillante, mais aussi naturelle et non dangereuse pour les personnes et les infrastructures.

Il travaille pour 2 instances :

- Canton auprès du Service des forêts, de la faune et de la nature
- Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

Cette association regroupe 15 communes. Elle est composée d'un comité et d'une assemblée. Dans cette assemblée font partie les municipaux des communes concernées. Pour Ecublens il y a 2 représentants: M. Maeder vice-président et M. Lannaz membre. La présidence est assurée par M. Glardon de la commune de Bussigny.

La commune fait également partie de "La Forestière", qui est une société coopérative des propriétaires exploitants forestiers. Cette dernière regroupe environ 220 communes, ainsi que les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Valais et la Confédération suisse.

"La Forestière" travaille comme un grossiste pour toutes les communes qui en font partie. C'est elle qui selon la demande du marché s'occupe de la sélection, de l'abattage, du transport et de la vente des diverses essences de bois (bois de chauffage, bois de construction, produits transformés, etc.). Les prix sont régulés par le marché. A l'heure actuelle le bois de chauffage est mieux valorisé que celui de la construction et ceci malgré la meilleure qualité de ce dernier.

Le garde forestier s'occupe également, et ceci sur demande, de la gestion des parcelles privées. Il peut être amené à donner un simple conseil auprès des propriétaires concernés. Ces prestations sont rémunérées.

#### 3.3 Caractéristique de la forêt d'Ecublens

La surface des forêts communales est de 32 hectares (1ha = 10'000 m<sup>2</sup>).

Les essences forestières principales sont :

- Hêtre → 40 %
- Chêne → 24 %
- Autres feuillus → 21%
- Résineux → 15% (principalement épicéas)


Volume de bois produit par la forêt chaque année → 200 à 250 m<sup>3</sup>

Volume de bois prélevé entre 2003 et 2009 → 250 à 300 m<sup>3</sup> chaque année dont 80% de feuillus.

La faune est composée de quelques rares chevreuils, renards, blaireaux, oiseaux, insectes, batraciens, etc.

Quelques arbres sont laissés à l'abandon, pour qu'ils puissent mourir et pourrir afin de permettre un biotope essentiel pour certaines espèces animales. En général, on choisit des arbres qui n'ont pas trop de valeur marchande.

On enlève les bois devenant instables ou dangereux, on prélève les bois arrivés à maturité, on éclaircit la forêt pour que chaque arbre restant ait la place nécessaire à son développement. En tant que propriétaires forestiers et collectivités publiques, les communes jouent un rôle moteur dans l'utilisation et la valorisation du bois de leur région.

Tout le bois prélevé est certifié FSC 

Les travaux de bûcheronnage sont réalisés par une entreprise forestière locale, alors que les soins culturaux et la voirie le sont par le personnel communal. Ecublens possède un ouvrier avec une formation de forestier.

### 3.4 Chemins d'accès et promenades

La commission se demande pourquoi il n'y a pas plus de chemin pédestre pour permettre de mettre, soit en valeur les forêts communales ou soit donner la possibilité aux habitants de se promener/se détendre dans les bois.

Le service cantonal encourage à améliorer l'existant plutôt qu'à en créer de nouveaux. En effet M. Robert souligne l'aspect sécuritaire et juridique qu'engendrent ces chemins.

Le propriétaire est tenu de contrôler et de sécuriser 30 m de chaque coté d'un chemin ou d'une route, afin qu'aucun accident ou incident ne survienne, par le renversement d'arbres.

Le propriétaire doit prouver qu'il a mis tout en œuvre pour qu'aucun accident ne puisse survenir en tout temps.

Les forêts d'Ecublens sont spécialement soumises à de fortes contraintes, car elles sont cantonnées entre les autoroutes, les zones industrielles et les habitations.

### 3.5 Les vignes

La fin de la visite s'est terminée à Mon-Repos où M. Maeder nous explique que les dernières vignes plantées au printemps 2014, représentent une surface d'environ 2'000 m<sup>2</sup>.

Les cépages choisis sont le Merlot rouge (50%) et le Sauvignon blanc (50%) .

Le but de ces vignes est de faire usage de la récolte pour le besoin en interne de la commune et pourquoi pas pour que les conseillers puissent aussi en bénéficier.

Pour permettre à d'autres personnes que le propriétaire, de bénéficier de la récolte une autorisation d'une commission de l'Etat est nécessaire. Cette autorisation a été obtenue. Cette vigne est cadastrée et reconnue pour la vente.

L'ancienne vigne située à droite du bâtiment Mon-Repos, est composée de Gamaret rouge (50%) et Chasselas blanc (50%).



## **4 VISITE DU 12 NOVEMBRE 2014: Visite du bâtiment ‘‘Centre SocioCultuel d’Ecublens’’ - CSCE : centre de jeunes, bibliothèque, ludothèque, APEMS et jardin d’enfants ‘‘Les Moufflets’’**

La Commission de gestion a visité le bâtiment de la CSCE le 12 novembre 2014. La Municipalité était représentée par Mme Danièle Petoud accompagnée par M. Yolán Menoud (adjoint au chef de service des bâtiments), Mme Pascale Manzini accompagnée par M. Serge Nicod (chef de service des affaires sociales et de la petite enfance) ainsi que par Mme Sylvette Menétrey (cheffe du service administratif des écoles), Mme Anne-Claude Studer accompagnée par M. Yves Paschoud (chef de service de la culture, des sports, de la jeunesse et des cultes).

### **4.1 Remarques générales**

L’objectif de cette entrevue est de visiter les divers espaces et locaux du nouveau bâtiment CSCE et ainsi rencontrer les usagers pour connaître leur satisfaction et leurs désirs d’amélioration.

M. Morel, d’emblée demande si tous les travaux en attente ou en suspens de ce nouveau bâtiment ont été terminés, suite à la visite de l’année dernière de la COGES.

M. Menoud excuse l’absence de M. Claude-Alain Bieri, chef de service des bâtiments. Il précise qu’il reste encore des choses à régler avec l’entreprise générale pour la finition des travaux, afin de clore le préavis. Mme Danièle Petoud annonce qu’il ne reste plus d’argent dans le préavis établi en 2010 et précise que c’est un bâtiment qui vit et qui vivra, donc un autre préavis sera sans doute fait pour réaliser les améliorations ou futurs besoins des usagers.

### **4.2 Centre de JEUNES d’Ecublens**



#### **Personnel encadrant**

M. Steve Renggli est le nouveau responsable de ce centre. 5 personnes et 1 stagiaire s’occupent du centre de jeunes. Le personnel est au complet, la dernière personne a été engagée le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

Après sa visite en 2012, la COGES a formulé un vœu que nous rappelons ci-dessous :

- La COGES souhaite l’établissement d’un cahier des charges clair du Délégué à la Jeunesse d’Ecublens avec une répartition adéquate de son temps de travail dans ses différentes fonctions et les ressources qui lui sont attribuées.

Nous avons pu constater que non seulement la fonction de Délégué à la Jeunesse n’est plus identifiée suite au départ de M. Biancanello, mais que notre vœu n’est toujours pas réalisé. Nous avons tenté de clarifier ce souci lors de nos questions et lors de notre rencontre avec la Municipalité et attendons encore une complète réalisation de ces objectifs.

#### **Locaux**

La surface occupée est d’environ 200 m<sup>2</sup> (sans la cave). Cette surface est subdivisée en plusieurs pièces, cela permet de diversifier les activités (musique, jeux, cuisine, piano, chant, danse, jeux vidéo, etc.).

La fréquentation est de 35 à 45 jeunes par jour. Il y a un peu plus de 100 personnes au total qui se sont inscrites et qui fréquentent le centre. L'âge maximum est limité à 18 ans. Les jeunes plus âgés partent d'eux-mêmes, ils ont d'autres centres d'intérêts.

Des activités sont également prévues à l'extérieur des locaux comme par exemple la table de ping-pong.

La COGES demande si le personnel est satisfait des locaux mis à disposition par la commune. M. Renggli souhaite que certaines améliorations puissent être réalisées, à savoir :

- Il fait chaud durant l'été et aussi en hiver. M. Menoud précise qu'il reste encore des réglages à effectuer par le maître d'état sous la responsabilité de l'entreprise générale. C'est un bâtiment Minergie et malgré le réglage qui se fait instantanément, il y a de l'inertie due au chauffage au sol.
- La cuisine n'est pas adaptée, elle n'est pas fonctionnelle. Celle de l'APEMS ne peut pas être utilisée pour le centre de jeunes, étant donné qu'elle est utilisée jusqu'à 18h30 par l'APMS (horaire de fermeture).
- Il n'y a pas de terrasse malgré que le centre se trouve au rez-de-chaussée. Mme Petoud précise qu'elle est prévue au budget de 2015.
- Il est nécessaire d'améliorer l'accès au Wifi et la vitesse de débit d'internet.

### 4.3 La bibliothèque



La bibliothèque est dirigée par Mme Livia Horvat, qui travaille dans le domaine depuis 15 ans, cette dernière à une licence universitaire. 3 personnes y travaillent à 80 % + 5 bénévoles. La responsable précise qu'il serait judicieux d'augmenter le nombre d'employés fixes.

La directrice est très satisfaite des locaux du point de vue utilisation, confort et surface.

La bibliothèque est subdivisée en 3 parties :

- enfant
- adolescent
- adulte

Sur 2'300 lecteurs inscrits, seuls 1'200 sont des lecteurs actifs. Il n'y a pas beaucoup de lecteurs "étrangers" venant d'autres communes. Ces derniers viennent des communes de Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice.

Il y a eu cette année environ 42'000 prêts (+14'000 par rapport à l'année dernière). Le stock de livres est composé de 13'000 ouvrages, il en faudrait 18'000 (1,5 livres/ habitant). On constate que le stock entrant ne suffit pas pour permettre une rotation adéquate des ouvrages. Mme Horvat précise qu'en général il faudrait que 10% du volume global soit éliminé et autant acheté. Dans le jargon on parle de désherbage. En 2014 on a désherbé 1'500 livres.

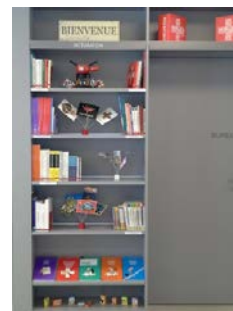
Il est plutôt rare que le personnel ait une formation universitaire de 4 ans, type celle de Genève. En général, il a suivi une formation CLP (communauté de travail des bibliothèques lecture publique auprès de la biblio media Lausanne) qui est une formation de base. Cette formation est également dispensée aux bénévoles. Mme Horvat précise qu'il est important d'avoir d'une part du personnel formé et d'autre part que ce dernier lise les ouvrages pour conseiller les citoyens.

Il n'y a pas de livres en langues étrangères mais Mme Anne-Claude Studer précise qu'il y a un projet pour avoir dans l'avenir des livres en anglais, du fait que des habitants de la commune fréquentent les hautes écoles.

Il a été constaté qu'il n'y a pas de lien entre la bibliothèque scolaire et celle communale. Nous souhaitons que ce lien soit établi.

Les locaux sont adaptés comme cité précédemment, mis à part le bureau de la responsable où il fait très chaud et où il y a un manque d'air. M. Menoud va se renseigner auprès du bureau d'ingénieurs externe pour faire une étude de faisabilité, étant donné que toutes les pistes de réglage ont été explorées. La COGES demande s'il n'y a pas une marge de manœuvre dans le concept de construction de la ventilation. Le service des bâtiments se renseignera auprès de l'entreprise générale et le cas échéant auprès du bureau d'ingénieurs mandaté.

La conservation des livres ne demande pas une attention particulière, l'humidité et la température mesurée dans les locaux sont tout-à-fait normales.



#### 4.4 Ludothèque



La Ludothèque est dirigée par Mme Chavaz. 12 bénévoles y travaillent à temps partiel.

Mme Pascale Manzini est la présidente ad intérim à la suite de la démission du président. Une nouvelle présidente sera élue prochainement. La Ludothèque existe seulement depuis 2 ans, depuis la construction de ces nouveaux locaux.

Il y a 1'600 jeux et jouets. 28 ans est l'âge moyen des adhérents. Les jeux sont éducatifs pour les petits, pour les grands ils sont techniques, voir très complexes pour les adultes. Il y a des échanges avec le musée du jeu à la Tour de Peilz.

Il y a 228 membres qui peuvent emprunter de 3 à 5 jeux à la fois.

L'espace cuisine sert à désinfecter et laver les jeux.

Il y a eu des améliorations par rapport aux réclamations faites l'année dernière. Ce qui manque, c'est de la place pour faire de l'animation avec les jeunes ainsi qu'une cave. Il reste à améliorer le WC de l'étage, il faut l'adapter aux enfants (lavabo et sèche-mains trop hauts).

#### 4.5 APEMS

La visite s'est poursuivie dans les locaux de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire). Son objectif est d'assurer l'accueil de jour des enfants de manière accessible financièrement pour les familles.

L'APEMS d'Ecublens est dirigée par Mme Isabelle Cornut Massard. Cet accueil dépend du service de Mme Sylvette Menétray (cheffe du service administratif des écoles), cette dernière s'occupe également du parascolaire.

L'APEMS prend en charge les enfants dès 4.5 ans jusqu'à 10 ans, et ceci à partir de 7h00, la pause de midi et l'après-midi de 16h00 jusqu'à 18h30.

Le personnel de l'APEMS s'occupe aussi du suivi des devoirs des enfants.

L'APEMS est payante, les tarifs sont à l'heure en fonction des revenus des familles.

Cet accueil qui se trouve dans le bâtiment CSCE s'occupe de 3 groupes de 12 enfants, le taux de remplissage est assez bon, à savoir :

- Le matin à 41 %
- Midi à 94%
- Après-midi à 71%

En plus de ces 36 places (3x12) citées ci-dessus, il y a 24 autres places au réfectoire du collège de la Coquerellaz.

Le nombre d'éducatrices dépend du nombre d'enfants qui sont présents par jour. Le personnel de l'APEMS est composé de 9 personnes (y compris 1 apprentie). Tous le personnel est rémunéré (il n'y a pas de bénévoles). L'inscription se fait dès février pour août.

Du point de vue des locaux, les utilisateurs sont assez contents. Il est à noter que l'espace loisirs déborde sur l'espace cuisine, mais cela n'est pas gênant pour les enfants et les utilisateurs. Du point de vue des améliorations, il est nécessaire d'installer des vestiaires supplémentaires situés vers l'entrée.



*Réfectoire, Centre socioculturel*



*Espace jeux, APEMS*

#### **4.6 Jardin d'enfants " Les Mouflets "**



Le jardin d'enfants "Les Mouflets" est dirigée par Mme Speranza Carro.

Le personnel est composé de 3 éducatrices travaillant entre 50 et 80% dont 2 éducatrices en permanence.

Les Mouflets accueillent les enfants dès l'âge de 2 ans et demi révolu jusqu'à l'entrée à l'école enfantine. Les inscriptions pour la rentrée d'août de l'année en cours se font dès le mois de janvier. Le jardin d'enfants est fermé durant les vacances scolaires d'Ecublens.

L'objectif de ce type d'accueil est de permettre à l'enfant de se socialiser et qu'il puisse s'habituer petit à petit à un cadre scolaire.

La structure accueille 2 groupes de 10 enfants. Au début du projet, il était prévu 3 groupes de 10 enfants. Mais malheureusement pour des raisons de disposition des locaux et du point de vue phonique il n'est pas possible d'atteindre l'objectif initial.

Il y a environ 100 enfants qui fréquentent les Mouflets. Ils sont 100% d'Ecublens (les habitants de la commune sont prioritaires par rapport aux autres communes). Statistiquement, 140 à 150 enfants naissent sur le territoire communal et il y a potentiellement 400 enfants qui pourraient venir au Mouflets.

Pour augmenter la capacité d'accueil (3x10) il faudrait régler le problème des locaux et non pas celui du personnel.



#### **4.7 Constatation générale**

De nombreux usagers constatent l'inconfort thermique de certains locaux (ventilation, chauffage et refroidissement). La COGES espère que ces problèmes seront réglés dans un proche futur.

### **5 VISITE DU 3 DÉCEMBRE 2014: Giratoire des Glycines, segment Tir-Fédéral 30 km/h et garderie "Les Petits Loups"**

La Commission de gestion a visité le nouveau giratoire des Glycines, segment de l'avenue du Tir Fédéral 30 km/h et la garderie "Les Petits loups" (bâtiment de l'Oiseau de l'Ouest), le 3 décembre 2014. La municipalité était représentée par M. Christian Maeder, accompagné par M. Marcos Morano (chef de service des travaux, infrastructures, domaine & environnement), ainsi que M. Laurent Beyeler (adjoint au chef de service, responsable gestion des déchets, VEV et domaines), Mme Pascale Manzini n'a pas pu se libérer mais M. Serge Nicod (chef de service des affaires sociales et de la petite enfance), assurait la visite des locaux.

#### **5.1 Giratoire des Glycines et Tir-Fédéral 30 km/h**

M. Maeder explique que les travaux prévus pour le giratoire des Glycines sont terminés. Il reste à réaliser le tapis final (prévu l'année prochaine), ainsi que la pose de quelques bacs à fleurs pour éviter le parcage dans la zone piétonne (à proximité de l'arrêt de bus).

M. Morano, suite à des questions de la part de la COGES, précise qu'il n'est pas prévu de revêtement spécial pour les bus des TL ou pour les poids lourds, mais la chaussée a été renforcée en dessous, ainsi que la bordure.

Le coût du giratoire a été financé pour 1/8 (12.5% du coût total) par la commune d'Ecublens malgré qu'il soit à 80% sur son territoire. Par contre, le tronçon 30 km/h a été financé à 100% par la commune.

Le chemin des Glycines (commune de Chavannes-près-Renens) reste à sens unique à court et à long terme.

Le tronçon du Tir-Fédéral qui est limité à 30 km/h ne sera pas autorisé pour le parcage à longue durée aux habitants du quartier munis de macarons, afin de ne pas pénaliser les commerces qui ont aussi besoin de places de parc.

Lors de la visite, toutes les personnes présentes constatent qu'il y a un problème de cohabitation entre les piétons, les vélos et les voitures depuis le tronçon du Tir Fédéral à l'accès au parking (côté Migros). M. Maeder fort de ces constatations et en accord avec M. Morano, propose d'exécuter un marquage au sol pour sensibiliser tous les usagers à ce croisement routier. Le marquage au sol pourrait se faire avec une couleur rouge ou beige, idem sur la route à proximité où il y a également un marquage au sol.

La COGES admet que sur ce segment de route les 30 km/h sont justifiés.

Il n'existe toujours pas de cheminement piéton entre l'avenue d'Epenex et le collège d'Epenex.

**Remarque :**

La COGES s'est rendu compte, que lors de sa visite sur place, de nombreux véhicules ne respectaient pas les limitations de vitesse.



## 5.2 Vœux de la Commission de gestion

La Commission de gestion émet deux vœux :

- Elle souhaite que la Municipalité résolve le problème du cheminement piéton entre l'avenue d'Epenex et le collège d'Epenex.
- Elle souhaite que la Municipalité exécute un marquage au sol pour sensibiliser tous les usagers au croisement routier entre le tronçon du Tir Fédéral 30 km/h et l'accès au parking (côté Migros). Le marquage au sol pourrait se faire avec une couleur rouge ou beige.

## 5.3 Garderie "Les Petits Loups" située dans le bâtiment de l'Oiseau de l'Ouest

La garderie "Les Petits Loups" est dirigée par M. Grégoire Gétaz. La nouvelle structure date de janvier 2014 et les nouveaux locaux existent depuis août de cette même année. Il y a des règles et un cadre de vie à la garderie.

Le personnel est composé de 3 éducatrices/éducateur + 1 apprentie + 1 attendant + 1 personne administrative.

Les Petits Loups accueillent les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, et ceci à partir de 7h30 à 18h30.

Il y a 30 enfants pour 22 places disponibles. Les enfants sont ceux du réseau, habitant sur les communes de St.-Sulpice, Chavannes-près-Renens et Ecublens. Il y a une liste d'attente centralisée pour le réseau. A l'heure actuelle, il y a 120-130 inscriptions sur la liste.

Les priorités sont données de la manière suivante :

1. Habiter sur une des 3 communes
2. Les 2 parents travaillent
3. Adéquation demande et disponibilité des structures
4. Mono-parentale puis couple
5. Chronologie de la demande

La garderie est payante, les tarifs sont par jour, en fonction des revenus des familles :

- Selon le salaire mensuel du couple qui peut aller de CHF 3'000.- à CHF 14'000.- brut
- Pour ces mêmes salaires les frais vont de CHF 15.- à 119.-/jour
- Pour ceux qui viennent d'autres communes hors réseau, les frais sont de CHF 130.-/jour au maximum (au prorata du salaire).

Un groupe de travail existe au niveau cantonal, auquel participent les communes dont Ecublens. Actuellement, M. Nicod, chef du service social et petite enfance, siège au sein de la chambre consultative de la FAJE où il représente notre réseau de l'AJESOL L'objectif et de trouver le meilleur barème pour calculer les frais des familles (salaire, impôts, allocations familiales, 1 ou 3 enfants, pension alimentaire, etc.).

Cet accueil est financé comme suit :

- 40 % par les parents → commune de domicile
- 20% par la FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants)
- 40% par les communes

### Locaux

La surface occupée est d'environ 200 m<sup>2</sup> (sans le sous-sol). Cette surface est subdivisée en plusieurs pièces, coin biberonnerie et nurserie, le coin bébé jeux, coin sieste, le coin trotteurs, etc. Au sous-sol se trouvent le local buanderie, la cave et un local de stockage.

La COGES demande si le personnel est satisfait des locaux mis à disposition par la commune. M. Gétaz souhaite que l'on améliore l'aspect phonique des locaux. Cela pose problème lorsqu'il y a beaucoup de personnes présentes en même temps.

#### **5.4 Bâtiment de l'oiseau de l'Ouest**

La COGES pose la question à M. Nicod, à savoir comment les appartements du bâtiment de l'Oiseau de l'Ouest sont gérés. M. Serge Nicod précise que la liste d'attente pour l'octroi des appartements a fait 54 heureux et 54 déçus, et que c'est la commune qui la gère.

Concernant le local de la commune qui se situe en dessus de la garderie, il reste à régler à qui il sera mis à disposition et qui en régira l'occupation. Ce local est composé d'un grand local "de vie" qui peut être subdivisé en 2 parties par une paroi amovible, il y a également un coin cuisine ainsi que des WC.

## **6 ANALYSE DES PRÉAVIS CLÔTURÉS DURANT L'ANNÉE 2014**

La Commission de gestion a examiné les comptes correspondant aux 6 préavis suivants, clôturés durant l'année 2014 :

- 6/2011 (extension du plan de fermeture pour cylindres électriques du complexe scolaire du Pontet et du collège de Neptune)
- 9/2011 (Champ-Colomb, PPA Les Peupliers)
- 21/2010 et 18/2012 (chalet Les Alouettes, rénovation énergétique)
- 2/2014 (balayeuse City Cat, remplacement)
- 13/2008 (chemin des Crêts-route de la Pierre, réaménagement du carrefour)
- 4/2012 (Mèbre-Sorge, réhabilitation du collecteur intercommunal).

A noter que les demandes de la COGES pour la présentation des dossiers ont été exaucées. Il reste à régler encore quelques détails, comme par exemple la présentation des pièces est peu claire (pose problème pour la vérification correcte des comptes).

### **6.1 Préavis 6/2011 (extension du plan de fermeture pour cylindres électriques du complexe scolaire du Pontet et du collège de Neptune).**

A noter que la clôture du préavis 20/2008 est notée, dans les communications municipales du 30 mai 2013, comme celle du préavis 10/2011, ce dernier préavis n'ayant en réalité rien à voir puisqu'il s'agit du préavis sur le giratoire Vallaire/Montaney. On peut se demander si cette erreur n'est pas liée au fait que la clôture est intervenue 5 ans après le préavis, ce qui est vraiment beaucoup !

Bilan final :

- préavis 195'000.-
- dépense 203'671.95
- plus-value 8'671.95

Remarque :

1. Le rapport final explique que le surplus est dû aux frais de contrôle de sécurisation du site du Pontet pour CHF 2'214, frais que nous avons pu vérifier. Par contre, le solde de la plus-value, solde égal à CHF 6'457.95, nécessite une explication un peu plus complexe: en fait, le projet a subi quelques modifications depuis le vote du Conseil communal (préavis CHF 195'000), des demandes supplémentaires ont été faites, et après négociation, les travaux ont été adjugés pour CHF 200'000. La différence entre d'une part la somme finalement négociée (CHF 200'000), additionnée des frais de contrôle (CHF 2214), et d'autre part la somme effectivement dépensée (CHF 203'671.95) n'est donc finalement que de CHF 1457.95, ce qui est tout à fait raisonnable.

## **6.2 Préavis 9/2011 (Champ-Colomb, PPA Les Peupliers)**

Rien à redire sur la présentation de ce préavis.

Bilan final :

- préavis 367'000.-
- dépense 292'923.05
- moins-value 74'076.95

## **6.3 Préavis 21/2010 et 18/2012 (chalet Les Alouettes, rénovation énergétique)**

Rien à redire sur la présentation de ce préavis y compris pour la demande du crédit complémentaire.

Bilan final :

- préavis 1'220'724.-
- crédit complémentaire 127'887.-
- total crédits accordés 1'348'611.-
- dépense 1'330'557.48
- moins-value 18'053.52
- Subvention 73'240.-

## **6.4 Préavis 2/2014 (balayuse City Cat, remplacement)**

Bilan final :

- préavis 174'800.-
- dépense 172'660.40
- moins-value 1'839.60
- reprise ancienne balayuse 22'680.-
- total 149'980.40

## **6.5 Préavis 13/2008 (chemin des Crêts-route de la Pierre, réaménagement du carrefour)**

Bilan final :

- préavis 530'000.-
- dépense 507'644.55
- moins-value 22'355.45 ou 4.2%

## **6.6 Préavis 4/2012 (Mèbre-Sorge, réhabilitation du collecteur intercommunal).**

Ce préavis, clôturé en 2014, présente la particularité de concerner une entente intercommunale, dont la commune-siège est Crissier. Par conséquent, les pièces comptables étant essentiellement conservées par la commune de Crissier, nous n'avons donc pas pu effectuer de vérification complète. Pour cela, il aurait fallu nommer une délégation de la COGES qui se serait rendu dans les locaux de la commune de Crissier pour effectuer les vérifications, démarche à laquelle nous avons renoncé au vu de la modicité des sommes engagées. Il est donc compréhensible que toutes les pièces dont nous avons demandé la disponibilité dans le rapport de la



COGES pour l'exercice comptable 2013 (page 30) n'aient pas été à disposition. En l'occurrence, nous avons pu disposer de la table des matières (point 1 de la liste), du préavis (point 2), et du décompte final (point 5).

Bilan final :

• préavis	390'000 CHF TTC
• dépenses	295'533.30 CHF TTC
• Part commune Ecublens (15.07 %)	58'773 CHF TTC
• Part dépenses Ecublens	44'536.87 CHF TTC
• moins-value	14'236.13 CHF TTC ou 24 %

### **6.7 Remarque**

Conformément aux diverses demandes formulées l'année dernière (voir rapport de la COGES - Année 2014-2015), la commission de gestion constate une nette amélioration de la présentation des classeurs.

Par contre, nous formulons une remarque sur l'organisation des préavis. Si l'on prend par exemple le préavis 13/2008 (chemin des Crêts-route de la Pierre, réaménagement du carrefour), nous constatons qu'il n'y a pas de tableau comparatif fait par le service concerné. Il nous semble important que la Municipalité puisse se rendre compte de l'état des finances par poste et par entreprise.

## **7 VISITE DU 14 JANVIER 2015: Visite du collège du Croset**

La Commission de gestion a visité le collège du Croset le 14 janvier 2015. La Municipalité était représentée par Mme Danièle Petoud accompagnée par M. Claude-Alain Bieri (chef de service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable - SBED) et M. Yolán Menoud (adjoint au chef de service des bâtiments), Mme Pascale Manzini accompagnée par Mme Sylvette Menétray (cheffe du service administratif des écoles).

### **7.1 Remarques générales**

L'objectif de cette entrevue est de faire une visite énergétique de la salle de gymnastique, des salles de classes et des divers locaux du collège du Croset.

Le collège a été construit en 1982 et mis en service en 1984. Son état général est jugé bon au vu de son âge avancé (33 ans). Il est inscrit dans le budget d'investissement en priorité 12/21. Il n'existe pas de bilan thermique, par contre prochainement, le service des bâtiments pourra sortir l'étiquette énergétique (collège + salle de gymnastique).

La rénovation de ce collège est prévue en 2019, l'étude en 2017-2018. L'estimation financière de cette rénovation est d'environ 7 MCHF.

### **7.2 Salle de gymnastique**

Le nouveau sol a été refait en 2013 après 33 ans de bons et loyaux services.

La publicité privée qui est affichée dans la salle de gymnastique sert à financer exclusivement le volley club. Les revêtements muraux n'ont pas été refaits.

### **7.3 Salles de classe**

Cette visite se déroule dans une salle de classe enfantine rénovée et une non-rénovée.

Ce sont des classes qui ont une surface de 100 m<sup>2</sup> contre 78 m<sup>2</sup> selon les normes actuelles. Les travaux effectués sont le remplacement du feutre au sol par du lino. Le changement des fenêtres se fera lorsqu'on améliorera l'enveloppe globale du bâtiment. Le but du changement des fenêtres est d'améliorer le bilan thermique, ainsi que de diminuer les frais d'entretien. Ceux-ci sont faits d'une part par le concierge et d'autre part par des entreprises externes. Les pièces de rechange deviennent rares voir inexistantes pour certaines.

Cela devient une nécessité de remplacer ces fenêtres (métal/bois) également pour le confort des utilisateurs (beaucoup de demandes récurrentes), même si l'aspect visuel est bon.

L'éclairage est également vétuste (anciens luminaires avec des tubes fluorescents)

Le mobilier dans une salle rénovée a été changé pour du matériel standard. Dans le choix du fournisseur (Embru Werke SA), on ne tient pas seulement compte du prix d'achat, mais également des frais d'entretien. Le matériel est prévu pour 24 élèves et s'adapte selon le nombre effectif d'élèves.

#### **7.4 Chaufferie**

La chaufferie du collège fonctionne avec des pellets et aussi avec du gaz (85% / 15%). Cette dernière énergie est utilisée lorsque le collège est fermé durant les vacances scolaires (appartement du concierge + divers), pour permettre d'avoir du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire (ECS). L'utilisation du gaz est plus facile pour l'enclenchement et le déclenchement.

Utilisation des pellets :

- Mise en service des pellets en 2010
- Fréquence d'entretien de la chaudière, 2 fois par année
- Les cendriers sont vidés toutes les 3 semaines
- Les pellets viennent de Suisse
- Consommation de 278 MWh de pellets par année

Le concierge s'occupe de passer du gaz aux pellets et vice versa. Prochainement, il suivra une formation plus pointue pour pouvoir faire des réglages.

Le chauffage de l'appartement du concierge fonctionne de manière indépendante du reste du collège.

#### **7.5 Atelier menuiserie**

La menuiserie est gérée par un employé communal qui a un CFC de menuisier. Cet atelier s'occupe de réaliser tous les petits besoins en menuiserie de la commune, comme par exemple la construction et la réparation de tables et bancs



## **8 SÉANCE DU 4 FEVRIER 2015: INFORMATIQUE COMMUNALE**

La Commission de gestion a rencontré, le 4 février 2015, le municipal, M. Michel Farine ainsi que MM. Pascal Besson secrétaire municipal et Claude Salzmann boursier communal.

### **8.1 Remarques générales**

L'objectif de cette séance est de connaître les outils informatiques de la commune, ainsi que ceux mis à disposition pour les employés communaux (le site web de la commune, les réseaux informatiques, le wifi dans les bâtiments communaux, les outils informatiques des collaborateurs des services communaux, etc.).

### **8.2 Site informatique de la commune**

Le site de la ville d'Ecublens sera refait entièrement. Un appel d'offres a été élaboré avec l'aide d'un consultant pour tout l'aspect technique. Trois entreprises ont postulé et le choix se fera non seulement sur le prix offert.

La mise en service se fera pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2015.

#### **Informations générales :**

Il y a 3 réseaux informatiques au sein de la commune d'Ecublens :

- Etat de Vaud
- Commune d'Ecublens
- Ecoles

Un intranet sera bientôt disponible pour les employés de la commune

### **8.3 Réseau de fibres optiques (FO)**

Le réseau de FO appartient à TvT services SA. C'est cette dernière qui est chargée de l'entretien en sachant que sa durée de vie est de 20 ans. Le coût de construction, ainsi que celui de maintenance est gratuit pour la commune. Ecublens participe uniquement aux coûts des fouilles. Notre commune est citée comme modèle auprès des 3 autres communes partenaires. L'entreprise Info Service SA s'occupe d'offrir ses services à Ecublens. Info Service SA s'occupe de nombreuses autres communes y compris les cantons de Vaud, Fribourg et Valais pour ce qui concerne les logiciels métiers + hébergement.

Un réseau communal permet une indépendance et de plus cela ne coûte presque rien (participation aux fouilles). Actuellement le réseau FO d'Ecublens est composé de 38'938 m et il reste un solde de 9'503 m.

Les données informatiques sont sauvegardées sur deux sites, un interne et un externe, idem pour les serveurs (Info Services SA, av. des Baumettes 9 à Renens ainsi que celui du bâtiment Socioculturel).

### **8.4 Wifi**

Le wifi en libre accès est actuellement disponible au centre de jeunes, dans d'autres locaux du CSCE (rez, salles de réunion) et sur la place François Silvant; la Municipalité souhaite le développer sur d'autres sites de la commune. Il reste néanmoins à régler un problème de taille: à l'heure actuelle, il n'y a pas de traçabilité pour retrouver les personnes en cas de problème. La ville a posé à Info Service des questions concernant la possibilité d'identifier les personnes qui se connectent sur le wifi; elle attend des réponses.

## **9 SÉANCE DU 18 FEVRIER 2015 : SUIVI DES PARTICIPATIONS COMMUNALES**

La Commission de gestion a rencontré, le 18 février 2015, le syndic, M. Pierre Kaelin, M. Jean-Daniel Ayer, directeur SIE SA et TvT Services SA et M. Claude Salzmänn boursier communal et chef service des finances.

### **9.1 Préambule**

Par participation, il est entendu toute participation à la propriété d'une personne morale, sous forme d'actions de sociétés anonymes ou de parts sociales de coopératives.

Cette séance a pour but principalement de répondre aux obligations prévues par la loi du 17.5.2005 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM), qui prévoit entre autres que la

municipalité rapporte au minimum une fois par année à la commission de gestion et à la commission des finances. Cette loi prévoit qu'à l'occasion de ces séances, doivent notamment être traités:

1. la communication des objectifs stratégiques et financiers que la commune entend atteindre au moyen de ses participations et un rapport sur l'atteinte de ces objectifs,
2. un rapport général sur l'activité et la situation de l'entreprise dont la commune détient une participation.

Après un bref tour d'horizon de l'ensemble des participations propriétés de la commune, listées dans le tableau joint, il y a lieu d'observer:

- qu'à l'exception de 3 d'entre elles, à savoir tl SA, SIE SA et TvT Services SA, les participations n'ont pas de valeurs significatives et ne sont pas stratégiques pour notre commune,
- que la participation tl SA, d'une valeur nominale de 3,7 mio, ne représente que 5,5% du capital total. Elle publie régulièrement un rapport distribué aux membres du conseil communal et cette société a fait l'objet d'un examen par la commission de gestion en 2014,
- mais que par contre, s'agissant de SIE SA et TvT Services SA, nos 2 participations ont une part prépondérante du capital (cf. infra) et une valeur vénale dépassant probablement les 50 mio. Par ailleurs, SIE SA en particulier a une très importante mission d'intérêt public, au bénéfice d'un monopole dans le marché de l'acheminement d'électricité des 4 communes qu'elle dessert.

Nous nous sommes donc pour l'essentiel concentrés sur ces 2 participations.

### **Rappel historique**

SIE SA et TvT Services SA ont été fondées en 1998, respectivement 1999, pour reprendre l'activité exercée auparavant par les deux sociétés sous la forme d'une entente intercommunale formée par Renens, Crissier, Chavannes et Ecublens. SIE, qui incluait le télé-réseau, présentait ses comptes et ses budgets aux conseils communaux de chaque commune. SIE SA a repris la partie fourniture et le transport d'électricité dans les communes, alors que TvT Services SA gère le télé-réseau.

## **9.2 SIE SA**

Notre commune bénéficie de 3 places au conseil d'administration de SIE SA, dont 1 statutairement selon art. 762 CO. Cette fonction est remplie par notre syndic, M. Pierre Kaelin, qui fonctionne également comme président du conseil d'administration. Les 2 autres places sont occupées par M. Christian Maeder, municipal, et Mme Stéphanie Cacciatore, tous deux proposés par Ecublens conformément à ses droits prévus dans la convention entre actionnaires.

Ecublens est propriétaire de 33,43% du capital de SIE SA mais, étant donné que la société elle-même a acquis 9,1 % de son capital à Chavannes, notre poids dans la société représente 36,8%.

En 2005, SIE SA a acheté à ses actionnaires le réseau de distribution électrique, qu'elle leur louait auparavant. En 2008, SIE SA a cédé à Romande Energie Commerce SA (REC) son activité de vente d'électricité, pour le prix de 2'400'000 CHF payé sous forme d'une participation de 15,7% dans REC. L'activité de SIE SA n'inclut donc plus la vente d'énergie, mais uniquement son transport chez l'utilisateur final/consommateur, facturé séparément dans la facture d'électricité établie pour son compte par REC. M. Ayer nous précise que le 75 % des kWh acheminés et le 40% des recettes d'acheminement proviennent des grandes écoles et des entreprises/commerces des communes actionnaires.

Les comptes de résultat de l'exercice 2013 (2014 pas encore disponibles), font ressortir un chiffre d'affaire de 24,3 mio et un cash-flow de 11,2 mio, principalement affecté aux amortissements. Les investissements pour le maintien et le développement de l'année se sont situés dans la moyenne des dernières années, à savoir 4 à 5 mio. Les immobilisations sont activées à 37 mio, y compris l'immeuble d'exploitation construit à Crissier.

Les liquidités et titres se montent à 41 mio, après avoir absorbé le paiement de

- 27 mio pour l'achat du réseau à ses actionnaires en 2005,
- 6 mio pour l'achat de ses propres actions,
- 7 mio pour la construction d'un nouvel immeuble, après encaissement de 4mio pour la vente des anciens locaux de Renens.

La situation financière est excellente, avec un réseau quasi amorti et des fonds propres de 91 mio, sans tenir compte de 17 mio de provisions à long terme, dont une bonne partie peut vraisemblablement être assimilée à des fonds propres.

A relever que l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, a renoncé à un contrôle ordinaire de la société par son organe de révision, celle-ci n'y étant plus tenue par le Code des Obligations (critères ont été modifiés). La révision est limitée à un contrôle restreint.

Dès l'exercice 2015, soit courant 2016, SIE SA va distribuer des dividendes à ses actionnaires, mais sera soumise désormais à l'impôt cantonal sur les bénéfices et le capital. S'agissant de l'impôt communal, SIE SA est domiciliée sur la commune de Crissier. D'entente avec l'autorité fiscale et à l'image de ce qui a été fait avec TvT Services SA, l'impôt communal sera réparti entre les quatre communes actionnaires dans des proportions à définir.

M. P. Kaelin ne nous a pas communiqué d'autres informations relatives à des changements dans la stratégie SIE SA.

### 9.3 TvT Services SA

La participation d'Ecublens représente 24,6% du capital. Chaque commune actionnaire bénéficie d'une place d'administrateur, sauf Renens qui a 2 places, compte tenu de la prépondérance de sa participation. Ecublens est représenté par M. Pierre Kaelin, syndic, désigné par ses pairs président du conseil d'administration.

TvT Services SA subit depuis plusieurs années la concurrence des nouveaux acteurs de la diffusion TV et Internet, principalement Swisscom et Sunrise, et perd régulièrement des parts de marchés. Nous ne disposons pas de données sur l'évolution de ces parts de marché, mais la comparaison avec la population des 4 communes desservies historiquement par TVT Services SA est significative.

Population des 4 communes		Nombre de clients TvT Services SA			
		TV payants		internet	
31.12.07	41'941	19'421	46.3%	3'507	8.4%
31.12.09	43'559	19239	44.2%	4'400	10.1%
31.12.13	47'942	18258	38.1%	7'464	15.6%

\*base : rapport de gestion TvT Services SA 2007, 2009 et 2013.

Pour ce qui est de la connexion à Internet, même si le nombre de clients TvT progresse sensiblement, il est fort probable que la part de TvT au marché total se réduise également. Rappelons que pour tenter d'enrayer cette tendance, TvT Services SA a signé un accord de partenariat avec UPC Cablecom.

Au 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires est en légère diminution à 7,3 mio, dégageant un cash-flow de 2,6 mio, presque inchangé par rapport à 2012. La situation financière est excellente, avec des fonds propres de 16,4 mio, sans les provisions à long terme de 3 mio, vraisemblablement assimilables à des fonds propres également. La société dispose de liquidités et titres pour 12,3 mio.

Aucune information particulière ne nous a été communiquée concernant des modifications de stratégie envisagées. P. Kaelin a exclu une éventuelle cession du réseau et/ou de la société à un tiers, que ce soit UPC Cablecom ou une autre entité.

### 9.4 Transparence et Information futures aux conseils communaux

Les conseils d'administration ne veulent publier ni leurs chiffres financiers, ni leur rapport de gestion sur le site Internet par exemple, par souci de discrétion. Ils remettent cependant chaque année aux greffes communaux des 4 communes 5 exemplaires des rapports de gestion, à disposition du public (mais que le public n'est pas autorisé à photocopier). Par ailleurs, afin d'améliorer l'information, les conseils d'administration ont décidé de présenter leurs sociétés aux conseillers communaux, au début de la prochaine législature.

## **9.5 Forme de la représentation de la commune dans les assemblées générales de SIE SA et TvT Services SA**

Avant 1998 et 1999 (respectivement pour SIE SA et TvT Services SA), les comptes étaient présentés devant les conseils communaux des 4 communes membres de l'entente intercommunale ad-hoc. Les conseillers communaux étaient donc au courant du détail des activités. Lors de la création des deux sociétés, la préoccupation de tenir au courant les conseils communaux a conduit à l'élaboration d'une représentation des conseils communaux via un délégué (par commune), chargé de participer aux assemblées générales annuelles des deux sociétés et de représenter leur commune, et de tenir au courant le Conseil communal dont il est membre.

Cette solution est boîteuse: d'une part parce que l'on confond ainsi les deux fonctions d'information et de représentation de la commune, d'autre part parce que la Municipalité de chaque commune donne une consigne de vote au délégué de la commune (ce qui semble être en contradiction avec le principe général des législatifs, à quelque niveau que ce soit, affirmant que les membres d'un législatif se prononcent "sans consigne de vote" provenant de l'extérieur de ce législatif). Ainsi, seul le Conseil communal pourrait effectivement demander à son délégué de se prononcer dans le sens souhaité, et en aucun cas la Municipalité.

La COGES a demandé au Conseiller municipal responsable, en l'occurrence au syndic M. Pierre Kaelin, également président du conseil d'administration des deux sociétés, quelle solution était envisagée pour remédier à ce problème. Il nous a été répondu qu'une modification de la forme de la représentation communale dans les assemblées générales allait être proposée à la prochaine assemblée générale (prévue le 18 juin 2015). M. Kaelin n'a pas voulu nous en dire davantage. Comme le rapport de la COGES doit être finalisé avant cette date, il ne sera pas possible d'y inclure une discussion de la solution proposée. Par ailleurs, cette solution devant être validée durant l'année 2015, concernera effectivement la COGES 2015-2016 (chargée d'analyser le fonctionnement communal durant l'année 2015).

Conformément à l'art. 18 de la loi sur la participation de l'Etat et des communes à des personnes morales, la COGES informera annuellement le conseil communal (au travers du rapport de gestion) de l'évolution des principales participations.

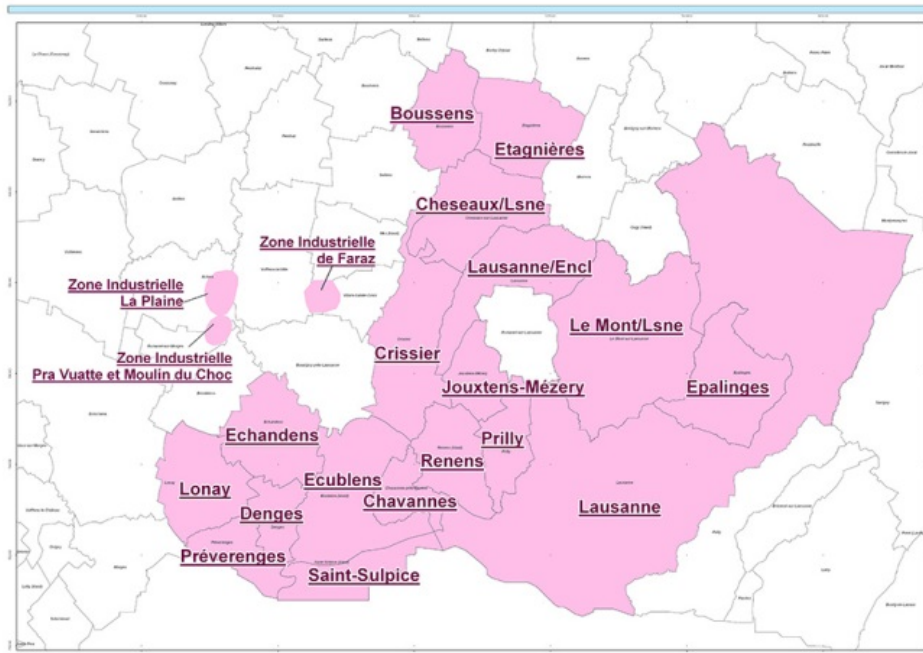
## **10 DISCUSSION THEMATIQUE du 11 MARS 2015 : DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ECUBLENS**

Invités: MM. Didier Vienet (responsable du secteur Clients et ressources) et Aitor Ibarrola (responsable du secteur Distribution).

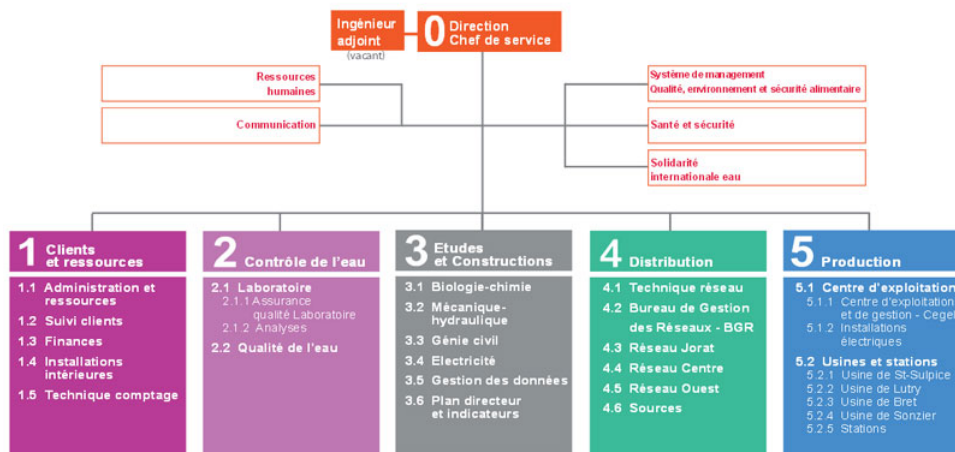
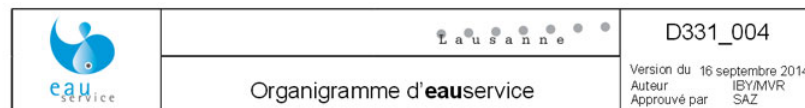
### **10.1 Présentation de eauservice**

Eauservice appartient à la commune de Lausanne et alimente 17 communes au détail, dont Ecublens (carte ci-dessous), plus un certain nombre de communes en gros (la distribution au détail n'est pas assurée par eauservice). Le réseau de distribution comporte au total 900 km de conduites, 20 réservoirs et 24 stations de pompage. La distribution est assurée par gravité à partir des réservoirs, la différence de niveau entre le réservoir et le lieu finalement desservi étant de 40 à 100m (ce qui assure une surpression comprise entre 4 et 10 bars au niveau de l'utilisateur final). Pour Ecublens, c'est le réservoir d'Echichens qui est utilisé, lui-même alimenté par l'usine de St-Sulpice (eau du lac Léman).

La consommation d'eau par habitant de la commune d'Ecublens est de 156 l/jours (57 m<sup>3</sup> / habitant et par année, maraichers déduits)



La société est organisée en 5 secteurs d'activité, représentés par l'organigramme ci-dessous.



Davantage d'information peut être trouvée sur le site web de eauservice: <http://www.eauservice.ch>

## 10.2 Informations générales

La sécurité de l'approvisionnement est très bonne, du fait du maillage du réseau. Le schéma du réseau de la commune d'Ecublens montre que lorsqu'un accident survient sur le réseau principal, il y a toujours possibilité de faire passer l'eau par une autre boucle du réseau. Les pannes de plusieurs heures sont rarissimes (parmi les membres de la COGES, aucun ne se souvient d'un tel événement). A noter que sur l'ensemble du réseau (900 km), il y a environ 70 interventions d'urgence par année. L'âge moyen du réseau est de l'ordre de 40 ans.

Le taux de fuite est de moins de 10 %, ce qui est très bon (de nombreux réseaux de distribution d'eau à l'étranger perdent plus de la moitié de l'eau dans le terrain !).

Le tarif au détail est actuellement environ 1.9 CHF/m<sup>3</sup>. A noter que l'essentiel des coûts est lié à la distribution : à la sortie de l'usine, le m<sup>3</sup> d'eau est estimé à 20 ou 30 centimes.

Eauservice effectue régulièrement des prélèvements d'eau en divers points du réseau (y compris au niveau de la distribution finale) pour analyse (dureté, éventuels polluants, microbiologie), et aucun problème n'a été relevé. L'eau distribuée à Ecublens a conservé les mêmes propriétés, y compris sa dureté (il s'agit en l'occurrence d'une eau de faible dureté). Si un utilisateur constate une augmentation de la dureté de son eau, il est fort probable que ce soit dû au réseau interne au bâtiment, possiblement entartré.

### **10.3 Conclusion**

Aucun problème n'est relevé par la COGES, la qualité de la distribution de l'eau sur le territoire de notre commune étant reconnue.

## **11 SÉANCE DU 18 MARS 2015 : SUIVI DES SALLES ET RELATIONS AVEC L'EPFL**

La Commission de gestion a rencontré, le 18 mars 2015, le syndic M. Pierre Kaelin, ainsi que la Municipale Mme Anne-Claude Studer.

### **11.1 Remarques générales**

L'objectif de cette séance est de connaître l'évolution de la demande faite, lors de la rencontre de la COGES du 8 mai 2013, avec La Municipale Mme Studer et M. Miceli, chef du service de la culture, jeunesse, du sport, de l'intégration et des Eglises.

### **11.2 Gestion des salles appartenant à la commune d'Ecublens**

Mme Studer explique que, suite à la demande de la COGES, faite en 2013 et également pour être en conformité avec la réglementation scolaire, un poste est actuellement en consultation pour un logisticien qui s'occupera de la gestion des salles. Cet emploi dépendra du service des bâtiments.

Mme Studer précise également que depuis 2014, la commune ne loue plus de salle en dehors du périmètre communal. Les sociétés locales membres de l'USL (union des sociétés locales), en principe ne payent pas de location pour les salles utilisées. Quelquefois, il y a aussi un échange qui se fait. Par exemple : l'ensemble SWISS YERBA BUENA CREOLE RICE JAZZ BAND offre à la population un concert gratuit par année.

### **Informations générales :**

Le logisticien qui sera engagé prochainement établira un cahier des charges pour permettre une mise en conformité des "locations" vis-à-vis des diverses sociétés qu'elles soient locales ou externes (équité de traitement). Grâce à la venue de ce dernier, la population pourra aussi bénéficier à terme, des salles disponibles à la commune.

Pour être admis comme membre USL (21 sociétés actuellement à Ecublens), il est nécessaire qu'environ 40% des membres habitent la commune. C'est la délégation de l'USL qui a établi le règlement. Le contrôle se fait lors de l'admission, mais le comité de l'USL ne fait pas la police pour les autres années. En principe, la municipalité a accès au procès-verbal des assemblées générales annuelles de ces sociétés ainsi qu'aux comptes.

### **11.3 Relation avec l'EPFL et l'UniL**

Le président de la COGES constate qu'il y a un vide dans les relations entre la commune et l'EPFL, au contraire de la situation qui prévaut par exemple entre la commune de Renens et l'ECAL.

M. Le syndic répond que c'est justement le contraire, il existe de multiples échanges de toute nature entre les hautes écoles (UniL et EPFL) et la commune d'Ecublens. Peut-être la Municipalité ne communique-t-elle pas assez.

L'EPFL est régie par le PAC 229 (plan d'aménagement de construction), la première construction date de 1970. Ce plan d'affectation ne prévoyait pas la construction de logements, depuis cela a été corrigé.



M. Kaelin donne ci-après quelques exemples de relations entre les 2 institutions :

- Soutien à des start-up de l'EPFL Innovation Park (anciennement Parc Scientifique d'Ecublens), par la somme de 15'000 CHF.
- Collaboration pour l'organisation de Balelec
- La municipalité est régulièrement invitée lors de manifestations se situant sur le campus.
- Sur le plan culturel, la commune d'Ecublens participe au soutien financier de la Grange de Dorigny. Les habitants de la commune peuvent bénéficier des spectacles proposés par la Grange.
- Le Banane Comedy Club a collaboré avec la commune lors de l'inauguration du Rolex Learning Center.
- La commune pourra à l'avenir bénéficier gratuitement du bâtiment du SwissTech Convention Center une fois par année et ceci sans date fixe. À noter que la location de ce bâtiment coûte CHF 50'000 par jour.
- Le site Innovation Park apporte aussi beaucoup d'échanges. Il faut savoir que les entreprises qui s'y trouvent bénéficient de subventions de la part du canton, pour autant qu'elles n'entrent pas en concurrence avec une activité déjà existante sur le territoire. L'entreprise Logitech est venue s'installer sur Ecublens; mais elle a de très bons fiscalistes qui lui ont permis de réduire ses contributions fiscales à la commune. Certaines start-up, une fois qu'elles prennent leurs envol, souhaitent avoir des locaux à proximité de l'EPFL, d'autres se font racheter et disparaissent.

### **Informations générales :**

Les places de parc sur le site de l'EPFL sont contrôlées et autorisées par le canton et c'est l'école qui les gère.

Sur le site du SwissTech Convention Center (STCC), il a été autorisé 350 places au maximum contrairement à l'école qui souhaitait en avoir 600.

Les travaux pour les collecteurs des eaux usées sont pris en charge par l'EPFL, cette dernière paie une taxe d'introduction.

## **12 COMPTES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

La Commission de gestion a rencontré, le 8 avril 2015 Messieurs Pierre Kaelin, syndic, et Claude Salzmann, boursier communal et Chef de service des Finances.

De façon générale, nous pouvons dire que les comptes sont meilleurs que le budget. Le chapitre "préambule" présenté dans les pages jaunes nous indique un solde positif de CHF 302'136.58, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 2'995'800.-. Ceci est dû à des investissements qui n'ont pas été réalisés et à une augmentation des revenus.

M. Salzmann nous rappelle la loi cantonale qui autorise les communes à demander une nouvelle répartition des impôts pour les personnes qui ont une activité considérée comme "dirigeante" à Ecublens mais qui habitent ailleurs. Ecublens peut récupérer 50% d'impôts auprès de leur commune d'habitation. Pour l'année 2014 ce revenu supplémentaire est d'environ CHF 60'000.- .

M. Salzmann nous rend attentifs à la fluctuation des revenus de la commune, notamment des personnes morales. Pour ce qui concerne les personnes physiques, nous constatons un tassement de la progression. M. Broulis le leur a fait remarquer lors de la séance annuelle avec les communes vaudoises. Il demande pour l'avenir la plus grande prudence lors de l'établissement des budgets.

Nous constatons également que la courbe des investissements prend l'ascenseur comme celle des emprunts contrairement à celle des disponibilités.

La commission de gestion a étudié également les quatre comptes intercommunaux et une liste des questions complémentaires est adressée, par le président, au service des finances. Ces comptes font l'objet de rapports individuels.

## **13 RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

Ce chapitre du rapport a été rédigé par M. Alessandro Stio, délégué de la Commission des finances auprès de la Commission de gestion.

### **13.1 Contrôle des comptes communaux**

Les comptes de l'exercice 2014 bouclent avec un excédent de revenus de Fr. 302'136.58 alors que le budget prévoyait un excédent de charge de 2'995'800 hors prélèvement dans la réserve générale. L'amélioration du résultat de Fr. 3.30 mio résulte d'une économie sur les charges de Fr. 1.84 mio soit (3.1%) et d'une augmentation des revenus de Fr. 1.46 mio (2.6%).

Parmi toutes les variations, quelques-unes méritent d'être mise en évidence.

La contribution nette à la péréquation et à la facture sociale est inférieure Fr. de 1.39 mio Voici quelques-unes des charges les plus importantes par nature :

- « **Attribution aux fonds spéciaux** » de CHF 1'896'117
- « **Imputations internes** » CHF de 0.499

(Réf : page 8 tableau 2.1)

La marge d'autofinancement opérationnelle prévu à – Fr.0.37 mio est bien évidemment aussi en progression à Fr.3.67 mios, auxquels s'ajoutent les éléments extraordinaires de Fr. 0.03 mio, soit au total Fr. 3.70 mios.

L'exercice comptable 2014 présente une configuration idéale en tout point. Les investissements nets ont été « autofinancés » à hauteur de 82,9% et le solde a pu être couvert par la trésorerie ordinaire. Aucun emprunt n'a été souscrit et les fonds propres ont été maintenus à hauteur de 77% du bilan. L'excédent de revenus, inférieur à la valeur d'un point d'impôt, démontre que les prélèvements fiscaux sont adaptés aux besoins actuels.

La situation financière est toujours très saine. Des ajustements ne seront nécessaires qu'au moment où les infrastructures devront être adaptées à la croissance de la population, notamment au niveau scolaire.

Comme le relève aussi Fidinter, les comptes de la commune sont gérés de manière efficiente par le Boursier et son équipe.

### **13.2 Contrôle des comptes intercommunaux**

#### **Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, comptes 2014.**

Depuis 1997, le Fonds de rénovation des ouvrages ainsi que le produit des taxes perçues auprès des communes d'amont, permettaient à l'entente d'équilibrer ses comptes. La situation s'étant modifiée depuis, une participation financière est à nouveau demandée aux communes de l'entente à partir de l'année 2011.

Participation des communes : CHF 25'285.89 (-71'136.99 en 2013), pour une participation d'Ecublens de CHF 3'810,58 (15.07%).

#### **Station d'épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne, comptes 2014.**

L'excédent « charges d'exploitation » total se monte à CHF 1'096'284,60, dont 21% pour notre commune, soit un montant de CHF 230'219,75, alors qu'il était budgété à CHF 219'605,00.

#### **Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice pour l'exploitation du Chalet « Les Alouettes » à Morgins, comptes 2014.**

L'excédent « charges d'exploitation » total se monte à CHF 645'190,30, dont CHF 330'125.82 pour notre commune, alors qu'il était budgété à CHF 355'800.00. A savoir que la participation de notre commune est de 53.04%.

Il est satisfaisant de voir que la location ponctuelle des chalets a rapporté à la commune un avoir de CHF 14'411.50 (réf. Compte 350.4231.02).

#### **SDIS CHAMBERONNE, comptes 2014.**

L'excédent « charges d'exploitation » total se monte à CHF 778'971.30. Ce montant est réparti en fonction du nombre d'habitant par commune, soit un montant de CHF 297'516.50 pour Ecublens.

## **14 PRESENTATION DU RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE FIDINTER S.A.**

La séance du 5 mai 2014 a été consacrée à une rencontre entre des représentants de la fiduciaire Fidinter S.A., la Commission de gestion et la Commission des finances. Deux conseillers municipaux assistaient à la séance, ainsi que le Syndic, M. Pierre Kaelin en sa qualité de responsable du département communal des finances, et M. Claude Salzmänn, boursier communal.

Un des représentant de la fiduciaire a rappelé que, selon le mandat que leur a confié la Municipalité, la fiduciaire a procédé au contrôle restreint des comptes communaux, conformément à la norme suisse y relative et aux directives émises par le Département cantonal des institutions et des relations extérieures (DIRE).

Les membres de la fiduciaire ont passé en revue l'ensemble du rapport, chapitre par chapitre. Les commissaires ont pu poser toutes les questions qu'ils désiraient et ont obtenu les éclaircissements désirés. Les sujets abordés avec questions/réponses ont été :

- Organe de contrôle de la commune et mandat de la fiduciaire.
- La caisse de pension intercommunale
- Les comptes jeunesse et intégration
- La récupération de la TVA
- Encaissement des personnes morales
- Acomptes des personnes physiques
- Auberge communale et grande salle → transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier
- Terrains et surfaces appartenant à la commune
- La dette de la commune
- Taxe pompier
- Fond de renouvellement et fond de rénovation des appartements communaux
- Refuge d'Ecublens

Il nous paraît important de rappeler que, comme mentionné dans le budget 2014, l'assemblée des délégués de la Caisse Intercommunale de Pension (CIP) a accepté l'introduction d'une contribution de recapitalisation de 3% des salaires cotisant du plan ordinaire à la charge exclusive des employeurs pendant 17 ans à partir du 1er janvier 2014.

Cette décision importante pouvait être prise en compte dans les comptes de deux manières :

- L'intégralité de la charge pour les 16 années restantes, soit approximativement 6'400'000 CHF, sur les bases de la masse salariale actuelle, est provisionnée. Cela aurait impliqué que notre commune aurait subi un déficit d'environ 6'000'000 CHF,
- Une mention au pied de bilan, ou dans le préavis des comptes annuels, de cette somme, afin que le lecteur se rappelle de cet engagement.

C'est cette 2ème variante que l'organe de révision recommande à notre municipalité.

Dans les conclusions de son rapport, la fiduciaire tient à relever que, lors des contrôles pour l'exercice 2014, la documentation, la préparation des dossiers et les renseignements fournis étaient d'une très bonne qualité. Elle informe que d'une manière générale la commune est bien gérée.

Pour conclure, la fiduciaire donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2014, tels qu'ils sont présentés.

L'ensemble des personnes présentes à cette assemblée remercient M. Salzmann, pour son excellent travail.

## **15 RENCONTRE AVEC LA MUNICIPALITE :**

La commission de gestion a rencontré la Municipalité le 1<sup>er</sup> juin 2015. La discussion a porté sur la clarification du tableau questions/réponses et du rapport de gestion de la municipalité.

La Municipalité a répondu à toutes nos demandes de complément d'information suite à nos questions écrites. Celles que nous avons retenues se trouvent dans un document annexé à ce rapport.

## **16 VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET CONCLUSION**

### **16.1 Voeux de la Commission de gestion pour l'exercice 2014**

<b>Objet</b>	<b>Voeu</b>
Déchetterie (chapitre 2)	<u>Voeu no 1</u> : La Commission de gestion souhaite que la Municipalité envisage d'étendre les horaires d'ouverture de la déchetterie.
Giratoire des Glycines, segment Tir-Fédéral 30 km/h et garderie "Les Petits Loups" (chapitre 5)	<u>Voeu n° 2</u> : La Commission de gestion souhaite que la Municipalité résolve le problème du cheminement piéton entre l'avenue d'Epenex et le collège d'Epenex. <u>Voeu no 3</u> : La Commission de gestion souhaite que la Municipalité exécute un marquage au sol pour sensibiliser tous les usagers au croisement routier entre le tronçon du Tir Fédéral 30 km/h et l'accès au parking (côté Migros). Le marquage au sol pourrait se faire avec une couleur rouge ou beige.

### **16.2 Conclusion générale**

La Commission de gestion s'est réunie 19 fois, dont 5 séances consacrées à des visites.

Elle a pu se rendre compte que la situation financière de la commune était saine. Cela est dû à des investissements qui n'ont pas été réalisés et à une augmentation des revenus.

Lors du contrôle des préavis clôturés en 2014 et conformément aux diverses demandes formulées l'année dernière (voir rapport de la COGES - Année 2014-2015), la commission de gestion constate une nette amélioration de la présentation des classeurs.

Par contre, nous suggérons à la Municipalité de demander aux services concernés d'établir des tableaux comparatifs. Cela nous semble important que la Municipalité puisse se rendre compte de l'état des finances par poste et par entreprise.

Concernant le centre de jeunes et le délégué à la jeunesse, la COGES avait établi un vœu en 2012 qui n'as pas encore été complètement rempli. Nous espérons que la formation du délégué à la jeunesse, qui a été évoquée par la Municipale responsable du dicastère lors de la rencontre avec la Municipalité, permettra de résoudre ce problème.

Aucune irrégularité n'a été constatée dans le fonctionnement de la commune.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2014-2015 pour l'exercice 2014, propose au Conseil communal :

- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2014, ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2014;
- de donner décharge de sa gestion à la Municipalité, et par son entremise aux différents services concernés par tout ce qui est relatif à l'exercice 2014;
- de bien vouloir la libérer de son mandat.

Ecublens, le 5 juin 2015

Pour la Commission de gestion:

Le président:



Nicolas Morel

Le rapporteur:



Alfonso Izzo

## **REMERCIEMENTS**

La Commission de gestion tient à adresser ses remerciements aux membres de la Municipalité, ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'administration communale, pour la qualité du travail fourni. Elle relève notamment la disponibilité des services, non seulement lors des visites mais également pour les réponses aux nombreuses questions qu'elle a posées.

Nous tenons également à signaler la disparition de notre très cher collègue Monsieur François Chapuis, décédé lors d'un tragique accident routier. Monsieur Manu Nzolani a été désigné le 21 mai 2015 par le Conseil communal pour le remplacer au sein de la commission de gestion.

## **ANNEXE**

Liste des questions retenues par la COGES et les réponses par la Municipalité